

CONDITIONS GENERALES

Dans les présentes conditions générales, on entend par le terme la « Société », la société à responsabilité limitée G.T.O. ORTHOPEDIE, dont le siège social est sis à 6000 Charleroi, Grand' Rue 216 et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0883.163.521.

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 071/88.72.80

Adresse email : info@gto-orthopedie.be

Article 1 – Acceptation des conditions générales

1.1 Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute fourniture de marchandise faite ainsi qu'à tout service presté par la Société. Toute dérogation éventuelle aux Conditions Générales devra être convenue de manière expresse et par écrit par la Société et le client (ci-après, le « Client »). Une telle dérogation ne sera valable que pour la fourniture spécifique de marchandise et ou la prestation de service pour laquelle elle aura été consentie.

1.2 En passant commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales, les accepte et s'engage à s'y conformer.

Article 2 – Offres et acceptation de Commandes

2.1 Si la Société émet une offre, cette dernière est, sauf stipulation contraire, formulée sans aucun engagement de sa part. La Société est uniquement liée en cas d'offre de sa part acceptée par écrit par le Client ou en cas de commande du Client confirmée par écrit par la Société (ces deux hypothèses étant ci-après visées par « la Commande »).

2.2 Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après signature de l'offre de prix ou devis, ou d'un bon de commande et versement d'un premier acompte dont le pourcentage du total de la commande est mentionné dans le document précité. Si mention du pourcentage d'acompte n'est pas faite sur le document, le montant de l'acompte correspond automatiquement à trente pourcent (30 %) du montant total de la commande, en incluant le montant des taxes et de la TVA. Les modifications apportées par le client à sa commande ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit. Sauf mention contraire écrite par le client sur le document de commande, dès réception de la confirmation de commande, nous procédons à la commande auprès de nos fournisseurs et, en cas d'annulation unilatérale d'une commande par le client, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du montant total de la commande. A cette indemnisation s'ajoute le coût des prestations, déplacements déjà effectués, le coût des services déjà commandés pour leur durée minimale et des produits déjà livrés et non encore facturés au moment de l'annulation.

Article 3 – Prix

3.1 La Société est uniquement liée par les prix qui ont fait l'objet d'une Commande ou, le cas échéant, qui sont fixés par l'INAMI pour les codes de nomenclature afférents aux marchandises concernées par la Commande (ci-après, les « Marchandises »).

3.2 Les prix sont libellés en euros et s'entendent HT ou TVAC.

3.3 Les prix sont en principe exprimés sans tenir compte d'une éventuelle intervention de la mutuelle.

Article 4 – Paiement

4.1 Les factures sont payables dans la monnaie de leur libellé et au grand comptant ou au plus tard dans les 15 jours à compter de la date de la facture sur le compte de la Société.

4.2 Pour être recevable, toute réclamation relative aux factures devra être notifiée à la Société par lettre recommandée et formulée de manière détaillée dans les 15 jours de la facture en cause.

4.3 Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les Marchandises vendues, livrées ou installées faisant l'objet d'une Commande demeurent la propriété exclusive de la Société, jusqu'au paiement intégral des factures. Si le Client ne s'est pas acquitté de l'ensemble du prix dû à l'échéance, la Société pourra de plein droit récupérer les Marchandises.

4.4 Pour un Client qui n'est pas un consommateur, tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure :

- un intérêt de 12% l'an depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement ;
- une indemnité forfaitaire de 10% du montant impayé avec un minimum de 15€ à titre de clause pénale.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures échues ou non. L'octroi éventuel de facilités de paiement ne pourra point constituer de renonciation aux paiements des intérêts de retard et de la clause pénale.

Par consommateur au sens des présentes Conditions Générales de vente, il faut entendre toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

4.5 En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de solliciter la résolution judiciaire du contrat ou de la commande ainsi que son exécution forcée. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommages et intérêts à concurrence du préjudice subi et/ou en compensation d'autres créances éventuelles.

Article 5 – Livraison

5.1. Sauf stipulation contraire et écrite, les délais de livraison sont communiqués à titre purement indicatif.

5.2. Sauf si les parties en conviennent autrement, la Société livre les Marchandises au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, ou l'accord de la mutuelle lorsque celui-ci est requis. Plusieurs dates de livraison sont proposées au Client, qui peut faire un choix.

5.3. Le transfert des risques s'opère toujours au moment où le Client prend physiquement possession des Marchandises.

5.4. Si la Société n'est finalement pas en mesure de livrer la Marchandise au Client, les sommes éventuellement payées par le Client lui seront remboursées, sans intérêt ni autre dédommagement. Le Client n'a en aucun cas le droit de faire exécuter le contrat par un tiers aux frais de la Société.

5.5. La Société pourra refuser de livrer les marchandises au Client s'il est légitimement permis de nourrir de sérieux doutes sur sa solvabilité.

5.6. Si le Client ne vient pas prendre livraison des Marchandises commandées, la Société se réserve le droit de lui facturer le prix total de la Commande.

Article 6 – Réclamation et garantie

6.1. Si le Client est un consommateur, la garantie de conformité de 2 ans est d'application conformément aux articles 1649bis et suivants du Code civil.

6.2. Si le Client n'est pas un consommateur, il bénéficiera d'une garantie d'un an.

6.3. Cette garantie ne couvre que les défauts de conformité existants au moment de la livraison des Marchandises. Sont dès lors exclus :

- tout dommage direct ou indirect causé à la Marchandise après la livraison ;
- le remplacement des éléments accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire ;
- les défauts causés expressément ou par négligence, par un traitement non judicieux, un mauvais entretien ou un usage anormal ou non conforme aux prescriptions du constructeur.

6.4. Le Client inspectera les Marchandises immédiatement après leur réception. Toute réclamation concernant un défaut de conformité des Marchandises doit être notifiée à la Société au plus tard dans le mois suivant la constatation du défaut pour les Clients qui ne sont pas des consommateurs, et 2 mois pour les Clients consommateurs.

6.5. En cas de défaut de conformité, le Client a le droit d'exiger de la Société la réparation de la Marchandise ou son remplacement, sans frais, à moins que cela ne soit impossible ou disproportionné. Dans cette dernière hypothèse ou si la Société n'a pas effectué la réparation ou le remplacement dans un délai raisonnable ou sans inconvénient majeur pour le Client, le Client peut exiger soit une réduction adéquate du prix ou la résolution du contrat.

Article 7 – Responsabilité

7.1. En dehors des cas où la garantie prévue à l'Article 6 est due, la Société n'encourra aucune responsabilité vis-à-vis du Client, sauf en cas de dol, de faute lourde ou de faute ayant causé des dommages corporels au Client si celui-ci est un consommateur.

7.2. En tout état de cause, sauf si des dommages corporels ont été causés au Client si celui-ci est un consommateur, la responsabilité totale de la Société, sur base contractuelle ou quasi délictuelle, sera limitée à la valeur de la fourniture de la Marchandise concernée et ne s'étendra pas aux dommages indirects ou incidents, tels que notamment la perte de jouissance, les frais de remplacement, l'augmentation des frais généraux, la perturbation du planning, le manque à gagner ou la perte de profit.

7.3. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de la Société est en tout état de cause limitée au plafond de son assurance, à savoir :

Garantie responsabilité civile exploitations-dommages corporels et matériels confondus :

1.500.000,00 € par sinistre

Garantie objets confiés-dommages matériels : 25.000,00 € par sinistre

Garantie responsabilité civile après livraison-dommages corporels et matériels confondus :

1.500.000,00 € par sinistre et par année d'assurance

Garantie responsabilité professionnelle-dommages matériels : 250.000,00 € par sinistre et par

année d'assurance

Garantie responsabilité professionnelle-dommages corporels : 2.500.000,00 € par sinistre et par

année d'assurance

7.3. Toute utilisation des Marchandises se fait aux risques et périls du Client, qui est seul responsable pour tous les dommages causés par ou aux Marchandises tant à lui-même qu'aux biens et aux personnes, sauf en cas d'acte ou omission de la Société.

7.5. La Société n'est pas responsable du diagnostic posé par le médecin.

Article 8 – Force majeure

La Société n'est pas responsable d'un retard d'exécution de ses obligations dus à la survenance d'événements en dehors de sa sphère normale de contrôle et notamment en cas de difficultés d'approvisionnement, de pénurie de main d'œuvre ou d'énergie, que ces événements frappent la Société elle-même ou ses fournisseurs, et ce indépendamment du caractère imprévisible ou non de ces événements.

Article 9 – Renonciation

Le non-exercice par la Société de tout ou partie des droits et remèdes stipulés par les Conditions Générales ne constitue en aucun cas une renonciation aux dits droits et remèdes et ne porte pas préjudice à la possibilité pour la Société de les invoquer ultérieurement.

Article 10 – Cession

La Société pourra céder ou sous-traiter à un tiers tout ou partie de ses obligations, sans que cela n'engendre de diminution de garantie pour le Client.

Article 11 – Divisibilité

La nullité ou l'inopposabilité d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales n'entraînent pas la nullité ou l'inopposabilité des autres clauses qui subsisteront pour le surplus.

Article 12 – Données à caractère personnel

12.1. En tant que responsable de traitement, la Société traite les données à caractère personnel concernant le Client ou la personne de contact au sein du Client (nom, prénom, adresse, adresse email, numéro de téléphone, etc.) dans le respect des règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel et notamment en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après, « RGPD »).

12.2. Ces données sont traitées par la Société dans le cadre de la gestion de sa clientèle sur base de son intérêt légitime d'assurer son bon fonctionnement (liberté d'entreprendre). Les données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour accomplir cette finalité.

12.3. Conformément aux conditions prévues dans le RGPD, le (la) personne de contact au sein du) Client a les droits suivants : - obtenir la confirmation que des données le concernant sont traitées et des informations sur le traitement opéré ; - obtenir la rectification des données qui seraient inexactes ; - obtenir l'effacement des données ; - obtenir une limitation du traitement ; - exercer son droit à la portabilité de vos données, c'est-à-dire le droit de demander à la Société la transmission des données soit à lui directement, soit à un autre responsable du traitement ; - retirer son consentement pour le traitement (cependant, ceci n'affectera pas la licéité des activités de traitement antérieures) ; - s'opposer à toute utilisation de ses données pour des raisons tenant à sa situation particulière ; - introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.authoriteprotectiondonnees.be/>).

12.4. Si le Client souhaite exercer ces droits il peut nous contacter par courrier électronique à l'adresse info@gto-orthopedie.be ou également nous écrire à « G.T.O. Orthopédie » Grand' Rue 216 à 6000 Charleroi.